Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265602805-20260916-NDCCAS20260903-DE

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de LOYAT
11 rue de la Mairie
56800 LOYAT
Tel 02.97.93.02.33
Fax 02.97.93.06.67

NDCCAS20260903

Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'action Sociale
16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à dix-huit heures, le bureau du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LOYAT s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Solène LE MOING, vice-présidente.

Date de la convocation : 08 septembre 2026
Nombre de membres du CCAS : 13
Présents : Solène LE MOING - Valérie LANCELOT – Viviane LE BORGNE – Alexandra NOEL (arrivée à 18h20 au point 3) - Delphine MAINGUY – Marie-Thérèse GLEHELLO - Marie-Pierre MONNIER – Françoise ARNOLDO – Monique CHÉREL.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Didier BOURNE donne pouvoir à Solène LE MOING, Sylvie BEAUJEAN donne pouvoir à Marie-Thérèse GLEHELLO
Absentes : Sonia GUINY, Pascale LE NOUAILLE
Votants : 11
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance Valérie LANCELOT

Lancement de la démarche de l'analyse des Besoins Sociaux sur le territoire de Ploërmel Communauté

La réalisation d'une **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** est une obligation légale pour les CCAS au cours de l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux (art. R123-1 du Code de l'action sociale et des familles), mais elle peut aussi être actualisée ou lancée par délibération à tout moment pour ajuster la politique sociale locale

L'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles précise que le diagnostic sociodémographique de l'analyse des besoins sociaux doit faire « l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux », (soit un rendu des conclusions de la prochaine ABS en 2027 dans le prolongement des élections municipales de 2026).

- Approbation de la participation à la démarche,
- Désignation éventuelle d'un référent,
- Autorisation du partage de données,
- Indication de l'ABS intercommunale alimentera leur propre analyse des besoins sociaux.

Le calendrier prévisionnel est repoussé de quelques mois, une offre de stage a été relancée à la rentrée de septembre pour une mission d'analyse à compter de janvier 2027.

<u>Après en avoir débattu le CCAS décide à l'unanimité</u> :

- **De prendre connaissance la délibération.**
- **D'approuver la participation de la démarche**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-265602805-20260916-NDCCAS20260903-DE

- **De désigner un éventuel référent**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer et signer tous les actes afférents**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

P/O du président,
La vice-présidente
Solène LE MOING.